



Région Centre

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

PROCES-VERBAL DES DEBATS

REUNION DU 8 NOVEMBRE 2007

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION CENTRE

Réunion du jeudi 8 novembre 2007

- ooOoo -

Etaient présents :

Noël ADAM, Martine AUBRY, Gil AVEROUS, Jean-Pierre BARNAGAUD, Jacques BEFFARA, Philippe BEL, Daniel BERNARD, Xavier BEULIN, Odile BORDIER, Jean-Claude BOURQUIN, Yann BOURSEGUIN, Armelle BRUANT, Jean-Paul BRUNET, Roland CAILLAUD, Michel CALANDRE, Jean CHAZALON, Jean-Luc CHEVET, Nicolas CHILOFF, , Michel COHU, Christophe COQUIN, Philippe CORDAT, Jean-Louis CORVAISIER, Alain COURTOIS, Denis COUTURIER, Jean-François DAVOUST, Geoffroy de MONCUIT, France de SAGAZAN, Achille DEFFONTAINES, Philippe DEFOSSEZ, Luc DELLA-VALLE, Bernard DEMAN, Jean-Louis DESNOUES, Bernard DUBOIS, Marine DUCLOS DEROUA, Jacqueline DUMAS, Danielle FAURE, Daniel FERLIN, Jean-Jacques FRANCOIS, Bernard GAGNEPAIN, Jean-Claude GALERNE, Etienne GANGNERON, André GATEAULT, Philippe GIRARD, , Karine GLOANEC-MAURIN, Dominique GUILLAUME, Daniel HERLEMONT, , Lucien JAHIER, Guy JANVROT, Eric JAVOY, Fatim LABIB, Yves LAUVERGEAT, Joseph LEAL, Claude LEBEY, Christine LECERF, Alain LEJEAU, Jean-Pierre LEVEILLARD, Gérard LIGER, Gilles LORY, , Marc MALAVAL, Jean-Paul MARCHAU, Guy MARIN, Yves MARINIER, Catherine MELET, Jean-Pierre MENARD, Joël MIRLOUP, Gérard MORIN, François NOBILI, Jean-Pierre PAUL, Pierre PETITGUILLAUME, Paulette PICARD, Daniel PIERREJEAN, Patrick POIRIER, , Gérard PRIER, Colette PROVOSTEAU, Sébastien ROBLIQUE, Yves ROTY, Alain ROULLE, Dominique SACHER, Francis SCHOLLIER, Jacques THIBAUT, Daniel TOURY, Patrick UGARTE, Daniel VANDEVIVERE, , Jeannette VEY, Jacques VRAIN, Jean-Pierre WALDER.

Etaient excusés :

Jean-François CIMETIERE, Jean-Louis GIRAULT, Jean-Pierre JACQUET, Michel LALLIER, Yoann MAHOUDEAU, Gérard PETIN, Philippe POUDRAI, Gisèle SCHAUSI, Gustave VERGNEAU.

- ooOoo -

M. BEULIN.- Monsieur le Préfet, mes chers collègues, la qualité de président sortant me donne le privilège de vous souhaiter la bienvenue. C'est ce que je fais très chaleureusement, notamment aux nouveaux conseillers et nouvelles conseillères de notre Assemblée que je salue particulièrement.

Monsieur le Préfet, je vous cède la parole.

M. BERARD.- Monsieur le Président, mesdames, messieurs, c'est un privilège pour moi d'avoir l'occasion de déclarer installée votre Assemblée. Ayant eu la responsabilité de veiller à sa constitution et de prendre les arrêtés correspondants, au terme d'une procédure parfois un petit peu complexe, j'y suis particulièrement sensible.

Mes premiers mots seront naturellement pour vous féliciter de la confiance de vos pairs dont témoigne le mandat dont vous vous trouvez investis. Ils seront aussi pour vous remercier d'avoir accepté d'assurer une charge d'intérêt général, le plus souvent en sus d'autres obligations professionnelles ou collectives, et enfin pour vous souhaiter un travail fructueux pour le meilleur service de nos concitoyens de la région Centre.

Sans abuser de votre temps au seuil d'une première séance dont l'accomplissement des formalités et procédures d'organisation de votre Assemblée pourra rendre la durée un peu longue sinon fastidieuse, je crois opportun de vous faire partager quelques constatations : d'abord, sur la composition de votre Assemblée et, ensuite, sur le contexte dans le cadre duquel vous allez exercer votre mission.

S'agissant de la composition de votre Assemblée, naturellement, je n'évoquerai pas les situations individuelles. Par définition, et ceci n'est pas un propos convenu, vous représentez la conjonction d'expériences, de responsabilités, d'engagements et constituez un ensemble probablement sans équivalent dans le cadre régional.

Je me limiterai donc, mais c'est souvent significatif, à quelques données d'ordre statistique qui font apparaître des atouts mais qui peuvent en même temps susciter des préoccupations.

Les atouts.

Premier élément : c'est la continuité dans laquelle s'inscrit votre Conseil. Il y avait 95 membres. Vous vous retrouvez à nouveau 95. J'ai eu quelques sollicitations qui me donnent à penser que si vous étiez 120, cela n'aurait pas encore été suffisant ; mais, au bout du compte, je crois que l'inflation en cette matière, comme dans d'autres, n'est sans doute pas la meilleure réponse aux difficultés que l'on peut rencontrer.

Ensuite, j'ai veillé à ce que les ajustements à l'intérieur des collèges soient limités, en tout cas à ce que parfois les évolutions de représentativité pouvaient justifier, mais aussi pour tenir compte dans certaines circonstances des changements institutionnels qui avaient pu influencer les procédures de désignation. Néanmoins, au total, il n'y a pas eu de bouleversement.

Élément de continuité, les compromis, qui n'ont peut-être pas toujours été faciles, notamment là où plusieurs organisations devaient partager la même représentation. Ces compromis sont quand même intervenus et la bonne volonté a prévalu.

Je n'ai eu à mettre en œuvre la procédure de conciliation prévue que dans deux cas qui se sont opportunément réglés. Je constate que, aujourd'hui, en temps et en heure, tous les sièges de votre Assemblée auront été pourvus.

Enfin, au-delà de la continuité, ce que je pourrais appeler l'équilibre.

Equilibre entre les mandats renouvelés, 57 d'entre vous sur 95, et les entrants, au nombre de 38. Je crois qu'il y a là de quoi préserver la nécessaire continuité, la mémoire d'une institution et, en même temps, le renouvellement, les relèves souhaitables.

Equilibre aussi entre départements. Comme dans la précédente Assemblée, tous les départements ont entre 10 et 16 représentants, avec des situations relativement conformes au poids démographique de chacun. Comme par le passé, la seule exception est celle du Loiret qui a 29 représentants au sein de votre Assemblée... ou plus exactement 29 conseillers sont originaires du Loiret ; on ne peut pas dire qu'ils soient représentants du Loiret ! C'est exactement le même nombre que lors de l'Assemblée précédente et on peut comprendre qu'à la fois l'existence à Orléans des institutions régionales représentatives et le principe de proximité qui fait que c'est souvent une garantie d'assiduité des mandants conduisent à privilégier quelque peu cette localisation géographique.

Ce sont des éléments positifs.

Je voudrais évoquer aussi quand même des préoccupations.

La représentativité d'une assemblée n'implique pas qu'elle soit le décalque de ses mandants. Mais, notamment s'agissant d'une instance qui a vocation à représenter les forces vives de notre société, des décalages peuvent préoccuper. Et à vrai dire, ils me préoccupaient avant le renouvellement de votre Conseil, puisque j'avais pris le soin d'écrire à chacune des institutions en charge des désignations d'intégrer, autant qu'il lui serait possible, une double préoccupation : celle du rajeunissement et celle de la féminisation.

Je dois dire que le résultat se fait attendre. Et il se fera attendre encore six ans !

Je vous donne quelques éléments à cet égard.

Au début de votre mandature, la moyenne d'âge du CESR est de 56,5 ans. L'Assemblée précédente, au jour de son installation, avait une moyenne d'âge de 53,2 ans. Le rajeunissement est limité mais il est vrai que notre population vieillit en région Centre comme ailleurs.

Le résultat est aussi décevant pour la féminisation. Ne parlons pas de parité, encore que les rapports de votre Assemblée font référence en la matière. Il y avait dans la précédente assemblée 15 femmes sur 95 conseillers. Aujourd'hui, il y a à nouveau 15 femmes sur 95 conseillers, essentiellement parce qu'au titre du 4^{ème} collège, j'en ai désigné 3 sur 4. Personne ne voudra en déduire que c'est leur qualité de genre qui justifie leur qualification et vous aurez l'occasion de vous en rendre compte assez rapidement.

En tout cas, je crois qu'il y a là, je n'hésite pas à le dire, un échec collectif. Ceci mérite, au-delà des rapports, ou peut-être dans le cadre des rapports – on pourrait en faire un cinquième sur la féminisation – de votre Assemblée, une réflexion : 2 femmes sur 32 au titre du 1^{er} collège, ce n'est pas beaucoup ! 7 sur 32 au titre du 2^{ème}, c'est déjà mieux, mais 3 sur 27 au titre du 3^{ème}, le collège associatif, cela donne à réfléchir !

Je ne veux pas me poser en donneur de leçon, mais, au moment où chacun est conscient de la place que les femmes ont prise dans notre société, dans les responsabilités économiques et sociales, il y a là un décalage quand même en contradiction forte avec les propos tenus dans cette enceinte au cours des années passées !

On en vient à se demander s'il ne faudrait pas, comme en matière politique, que des mesures contraignantes viennent permettre d'approcher les équilibres nécessaires.

Je ne voudrais pas vous laisser sur cette impression pessimiste, mais j'ai l'habitude de dire les choses clairement. Considérez plutôt que cette observation est révélatrice de l'importance que j'attache et, au-delà de moi-même, les responsables de l'Etat, à votre institution et de l'attente à l'égard de la crédibilité de ses contributions.

J'ai eu l'occasion de le dire lors de ma première venue en ces lieux, voici un peu plus d'un an, la fonction consultative n'est pas toujours très bien intégrée dans nos fonctionnements institutionnels. Pourtant, elle est essentielle.

Je crois qu'il est important d'éclairer les décisions de l'autorité politique, d'anticiper les évolutions, de prévenir les blocages et les affrontements. A cet égard, cette enceinte est précieuse et n'a probablement pas d'équivalent. C'est un lieu de partage de la connaissance, de reconnaissance de l'autre, de débat, de recherche de solutions. Je le répète, dans notre démocratie, ces lieux ne sont pas très nombreux.

J'ajoute que le crédit que s'est acquis votre Assemblée au cours de ses précédents mandats est réel, tant à l'égard du Conseil régional – je ne doute pas que François BONNEAU, quand il nous rejoindra, vous en apporte son témoignage – que concernant les autorités de l'Etat. Ma mobilité professionnelle m'autorise à vous dire que, par comparaison avec d'autres CESR, celui-ci s'est acquis une crédibilité au-dessus de la moyenne.

Il le doit à certaines de ses contributions, je ne vais pas les développer. J'ai évoqué celle sur la condition des femmes dans notre région, mais il y en a bien d'autres sur l'avenir de la région, les analyses en matière de problématiques de santé, l'immigration. Je ne détaillerai pas davantage.

Ce que je veux dire, et c'est là-dessus que je conclurai, c'est que vous intervenez dans un contexte qui rend toujours aussi importantes vos contributions. Vous savez que 2007-2013 correspond à une nouvelle génération de la démarche contractuelle. Qu'elle soit nationale ou européenne, qu'elle intéresse strictement la région Centre ou l'ensemble du bassin de la Loire, aujourd'hui, le dispositif est en place.

Cela n'a pas toujours été facile. J'ai le souvenir d'une première séance ici, voici 14 mois, où l'engagement de l'Etat, dans le cadre du Contrat de projets, avait été quelque peu mis en doute. Depuis, les choses ont pu déboucher.

S'agissant des fonds européens, je vous le rappelle, ce sont plus de 430 millions d'euros qui intéressent directement notre région sur les sept années ; ce n'est pas négligeable.

Le tout mis au service d'une priorité, partagée, qui est celle identifiée par le terme « économie de la connaissance », en tout cas, c'est restaurer la compétitivité de notre pays, dans une mondialisation qui ne cesse de s'accroître.

Il est bien clair, dans cette démarche – cela a été le cas dans l'élaboration, cela l'est aussi dans le suivi –, que le CESR a une responsabilité à assumer. Votre Assemblée est associée à la mise en œuvre de ces différents programmes, que ce soit comme membre des comités de programmation ou des comités de suivi ou comme partenaire de l'instance d'évaluation.

Voilà ce que je souhaitais, si vous le voulez bien, vous rappeler, dans un propos forcément un peu formel, mais dont j'espère que vous aurez pu être sensibles à certains de ses aspects concrets.

En tout cas, je vous remercie du concours que vous apporterez à notre démarche collective. Je tiens – je l'ai écrit à chacun d'entre vous en lui notifiant sa nomination et je le renouvelle ici – à vous assurer du concours loyal et de la confiance, que j'espère réciproque, des services de l'Etat, dont j'ai la responsabilité, pour le meilleur exercice de votre mandat.

Je vous propose de passer aux opérations d'organisation de votre Assemblée. Après que j'ai solennellement déclaré installé le Conseil économique et social de la Région Centre.

Votre Président doyen, monsieur BEFFARA, va officier maintenant. On peut demander qu'il soit rejoint par monsieur COUTURIER.

Monsieur le doyen, vous avez la parole.

M. le Président.- Monsieur le Préfet de Région, mesdames et messieurs les présidents et directeurs, chers collègues, je vais préalablement faire une petite intervention.

Je voudrais d'abord vous remercier, monsieur le Préfet de Région, de m'avoir convié à prendre la présidence de cette séance d'installation du CESR pour la session 2007-2013.

Je remercie également personnellement et au nom de mes collègues le Président du Conseil régional de l'intérêt qu'il ne manquera pas de nous manifester par sa présence en fin de matinée.

Le statut de Président d'âge ne me flatte pas particulièrement ! Si ce n'est qu'il se traduit, dans le cadre de l'évolution actuelle de la démographie – n'y voyez aucune vanité de ma part –, dans le fond, par la représentation d'un jeune Président d'âge !

En dehors de cette boutade, d'avoir partagé au sein de cette Assemblée la totalité de la mandature échue me confère le privilège de témoigner de l'expérience vécue durant ces six dernières années.

Profitant de l'absence inhabituelle, et je suppose momentanée – je l'espère –, de notre Président à cette tribune, j'en profiterai, avec le supposé assentiment de mes collègues, pour exprimer à Xavier BEULIN toute notre reconnaissance pour les qualités de management qu'il a manifestées dans le cadre des responsabilités que nous lui avons confiées. Ces qualités se sont traduites par une remarquable ouverture d'esprit et d'écoute, tournée vers une grande liberté d'action et de réflexion, dans un champ très élargi de thématiques, et ceci, avec une ouverture sur l'extérieur assez exceptionnelle et beaucoup d'esprit de délégation.

A ceux qui quittent cette Assemblée ainsi qu'à ceux qui se trouvent à nouveau mandatés, qu'ils soient félicités de leur contribution dont le témoignage subsiste dans l'élaboration de fructueux rapports dont la résonance, au travers de différents colloques et reportages de presse, a bénéficié d'une communication dépassant largement le cadre des assemblées de cet hémicycle. Merci à eux pour la marque qu'ils ont laissée de leur expérience et de leur engagement. Leurs différents travaux ne manqueront certainement pas d'avoir des prolongements lors de la présente nouvelle mandature.

Permettez-moi de commenter quelques éléments statistiques concernant ce renouvellement ; mes remarques rejoindront ou compléteront celles de notre Préfet de Région.

Ce sont 38 nouveaux conseillers qui vous rejoignent, soit 40 % de renouvellement de l'Assemblée, mais si l'on y ajoute les conseillers renouvelés au cours de la session 2001-2007, c'est quasiment un renouvellement de l'ordre de 50 % par rapport à 2001.

Voilà donc sur le papier un équilibre harmonieux entre transmission d'expérience et impulsion nouvelle.

A ce propos, à tous ceux qui nous rejoignent aujourd'hui, nous leur souhaitons bien chaleureusement la bienvenue et espérons qu'à travers de leur diversité, ils nous apporteront leurs précieuses compétences à l'engagement dans nos prochains travaux.

Moins équilibrée est la parité hommes/femmes, comme souligné, avec un effectif inchangé de 15 femmes sur 95 conseillers, soit 16 % de l'effectif global ; mais, comme en témoigne la précédente Assemblée, la qualité des conseillères a souvent prévalu sur une parité recherchée : pour exemple, l'excellent et pertinent rapport sur « les femmes en région Centre » qui a d'ailleurs donné lieu à un colloque en juin dernier.

Quant à l'âge moyen des conseillers, il va passer à 56,5 ans après avoir été de 53,2 ans en début de la précédente mandature. Encore ici, je dirais, d'une certaine manière, que c'est la traduction de la tendance démographique nationale et, encore plus, régionale.

Enfin, quant à la répartition des conseillers au travers de nos six départements de la région, l'on note une satisfaisante stabilité des répartitions, à l'exception d'une légère croissance de deux conseillers dans le Loir-et-Cher au détriment du Cher.

Pour conclure, un dernier rapport, présenté à notre plénière d'octobre 2007 sur le thème « les mutations économiques », me semble bien refléter l'importance des chantiers que nous avons à ouvrir pour notre session 2007-2013, ce rapport constituant un véritable document maître. Face à l'environnement dans lequel nous sommes amenés à vivre dangereusement, nous avons à relever bien des défis économiques et sociétaux, face à une mondialisation exacerbée. C'est pourquoi des stratégies face à cette situation à vivre seront à élaborer pour s'adapter.

La société civile que nous représentons dans sa diversité et ses différentes sensibilités trouvera toute sa légitimité, dans sa capacité et son champ de compétence, à se livrer à un travail de réflexion et de propositions à l'égard de l'Exécutif régional, prenant en compte à la fois nos faiblesses et nos atouts régionaux.

Pour terminer, j'émets le vœu que nous puissions perdurer à mener nos travaux, comme nous avons su le faire dans la précédente Assemblée, c'est-à-dire dans un climat de confiance, avec courtoisie et respect mutuel de chacun.

Je vous remercie.

Nous allons passer aux procédures de vote.

Je rappelle qu'il est demandé aux conseillers de s'inscrire dans une des quatre commissions.

A ce propos, je précise que le Bureau s'autorisera, le cas échéant, à procéder à des rééquilibrages dans les commissions si de trop grandes disparités apparaissent, tant en ce qui concerne le nombre de conseillers inscrits qu'en termes d'équilibre entre les collègues.

Avant de passer à l'élection du Président et des membres du Bureau, je voudrais vous rappeler les articles 1 et 2 du règlement intérieur du CESR, tout en précisant que, depuis le nouveau règlement intérieur de janvier 2005, les présidents de Commission sont élus par l'Assemblée comme les autres membres du Bureau et non plus, comme en 2001, désignés par les commissions.

L'article 1 précise : outre le président, le Bureau du Conseil économique et social de la Région Centre est composé de 28 membres, dont 8 vice-présidents pouvant recevoir délégation du président, 12 secrétaires, les présidents des 4 commissions intérieures définies à l'article 14, le président de la section prospective, le rapporteur général du budget, le rapporteur général du plan, le rapporteur de la conjoncture. Les entreprises et les organisations syndicales de salariés y sont représentées à égalité.

Article 2 : l'élection du président et des autres membres du Bureau a lieu sous la présidence du doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire. Les membres du Bureau sont élus au scrutin uninominal dans les conditions fixées par l'article R.4134-12 du Code général des collectivités territoriales. Toutefois, si, à l'issue d'un vote, l'assemblée en accepte le principe à l'unanimité, un scrutin de liste peut être organisé pour l'élection de chacune des catégories suivantes : les vice-présidents, les secrétaires, les présidents de commissions intérieures, de la section de la prospective, les rapporteurs. Ces élections ont lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins blancs ou nuls n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité. Si, après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'a pas été atteinte, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages à ce dernier scrutin, le plus jeune est proclamé élu. Pour ces élections, un membre du Conseil économique et social de la Région Centre empêché d'assister à la séance peut déléguer son droit de vote à un autre membre du Conseil dans les conditions fixées à l'article 48.

Je demande aux conseillers qui disposent de pouvoir, sachant que l'on ne peut avoir qu'un pouvoir par conseiller, de bien vouloir les transmettre auprès du secrétariat.

Procédure pour l'élection du président.

Je fais appel à candidature pour le poste de président.

Monsieur UGARTE, vous voulez prendre la parole ?

M. UGARTE.- Monsieur le Président, monsieur le Préfet, mes chers collègues, je viens présenter la candidature de Xavier BEULIN à la présidence du CESR de la Région Centre. Il a exercé cette fonction avec brio, compétence, équilibre, ouverture lors de la précédente mandature.

Je tiens à souligner ses qualités d'engagement professionnel et ses qualités humaines que nous avons été amenés à partager. C'est un homme de conviction et de cœur.

M. le Président.- D'autres interventions ?

Monsieur CALANDRE ?

M. CALANDRE.- Je ne suis pas candidat à la présidence du CESR !

Je souhaitais toutefois faire une intervention au nom du groupe des Associations de l'économie sociale et solidaire, du 3^{ème} collège.

Monsieur le Préfet, monsieur le Président de séance, mes chers collègues, tout en étant le plus important de l'Assemblée, notre groupe de l'Association de l'économie sociale et solidaire ne présente pas de candidat à la présidence du CESR et souhaite la poursuite de la parité de représentation dans le Bureau et les autres instances, comme il en a été.

Il tient toutefois à souligner la volonté de ses membres de s'engager pleinement et activement dans tous les travaux de l'Assemblée.

Selon la sensibilité d'approche des questions qui est celle du monde associatif, de l'économie sociale ou solidaire, ils apporteront leur contribution à part entière aux autres représentants des autres collèges, que ce soit dans les commissions, les sections ou les groupes de travail, ceci avec l'objectif d'œuvrer pour le dynamisme de notre région, de son développement harmonieux et équilibré, en vue du mieux-vivre de ses habitants, comme les membres de notre groupe l'avait fait dans la précédente Assemblée.

Ce matin, en début de mandature, un peu comme les élèves le jour de la rentrée scolaire, nous nous retrouvons devant les pages blanches d'un cahier tout neuf. Qu'allons-nous écrire tout au long de ces six ans ? Forts de l'expérience des anciens qui ont siégé dans la précédente mandature, nous nous permettons de faire quelques suggestions.

En ce qui concerne les méthodes de travail, il nous apparaît opportun que les groupes de travail soient mis en place avec des commandes précises et nos productions, dont chacun apprécie la qualité, davantage conçues pour déboucher sur des stratégies d'action. En effet, notre Assemblée ne doit pas être simple instance de réflexion mais aussi force de proposition.

Comment faire mieux connaître nos rapports ? Comment les rendre plus facilement opérationnels par le plus grand nombre ? Le CESR a besoin de se faire connaître et mieux reconnaître. Aussi, le développement d'une politique de communication dynamique nous semble pertinent. A cet effet, la mise en place de colloques sur des thèmes liés à nos études nous semble un type d'action à poursuivre.

La section prospective a besoin de reprendre un nouveau souffle à l'issue de ces deux mandatures. Une réflexion s'impose pour déterminer d'autres méthodes de travail. Il serait judicieux que ses travaux puissent être mieux utilisés dans les commissions ou les groupes de travail.

Les chantiers à travailler ne manquent pas. Plusieurs nous semblent particulièrement d'actualité : la poursuite du travail sur les agendas 21, comment amplifier la mesure phare de pôles d'excellence énergétique de notre région, comment soutenir la dynamique des conseils de développement des Pays.

Le tourisme et la culture sont deux atouts importants à valoriser pour notre région, qui demandent une attention particulière du CESR. A ce sujet, il nous semble logique que soient poursuivis les travaux sur le tourisme amorcés lors de la précédente mandature, en valorisant les aspects du tourisme associatif et équitable.

La précarité aujourd'hui sous toutes ses formes, la place du handicap, le surendettement des familles, la précarité de nombreux actifs : à cet effet, la poursuite de la réflexion sur les travailleurs pauvres nous apparaît nécessaire.

La formation initiale a eu une large place au cours de la précédente mandature. Il serait maintenant important d'aborder les questions relatives à la formation tout au long de la vie et les différents domaines sur la recherche.

Nous souhaitons vivement que se poursuivent les excellentes relations entretenues avec le Conseil régional, dans un souci de bonne cohérence dans les travaux et de concertation sur les différents domaines de la politique régionale, dans le respect de la mission de chacune de nos deux assemblées.

Certes, ces propositions ne sont pas exhaustives. Nous souhaitons toutefois apporter notre contribution en faisant part à l'Assemblée des préoccupations ressenties par les membres de notre groupe pour un développement durable de notre région, en vue d'un mieux-vivre de ses habitants et du respect de l'environnement.

Je terminerai cette intervention en vous renouvelant l'assurance de la volonté d'active contribution de chacun de nos collègues dans les travaux de cette nouvelle mandature.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, monsieur CALANDRE.

Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y a plus d'intervention.

Je donne la liste des excusés pour cette séance plénière :

Messieurs Jean-François CIMETIERE, Jean-Louis GIRAULT, Jean-Pierre JACQUET, Gérard PETIN, Gustave VERGNEAU, Michel LALLIER, Yohann MAHOUDEAU, madame Gisèle SCHAUSI, monsieur Philippe POUDRAI.

Lecture des pouvoirs

Je vous signale que nous avons 86 présents, 9 absents, 8 pouvoirs, donc 94 votants et que la majorité absolue est de 48.

Je fais appel au vote. Si vous voulez bien vous déplacer et déposer vos bulletins dans l'urne.

J'ai brûlé une étape ! Le seul candidat à l'élection de Président est Xavier BEULIN.

(Il est procédé au vote par appel nominatif des votants.)

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement par le secrétaire de séance.)

M. le Président.- Je vous demande de rejoindre vos places pour la publication des résultats.

Résultat du vote :

Xavier BEULIN : 88 voix

Guy JANVROT : 1 voix

Bulletins blancs ou nuls : 5

Par conséquent, le candidat a bien franchi la majorité absolue.

Je cède la parole au nouveau Président.

M. BEULIN.- N'ayant pas de micro portable, si vous en êtes d'accord, je vais intervenir assis, ce sera plus facile. Merci, mes chers collègues.

Monsieur le Président, monsieur le Préfet, mesdames, messieurs, c'est un très grand honneur, car je suis très sensible à ce résultat, et c'est aussi sans doute une très grande responsabilité. Je m'efforcerai de m'acquitter au mieux de ce nouveau mandat qui m'est confié.

Je voudrais très simplement, pour ne pas allonger les débats de ce matin et être le plus efficace en termes de temps, vous dire quand même quelques mots.

D'abord, monsieur le Préfet, vous avez rappelé que nous étions une assemblée consultative. Il est vrai que nous sommes l'assemblée, comme on le dit souvent, du premier mot ; mais je voudrais vous témoigner deux choses.

La première, c'est que je considère – et je pense que c'est un point de vue partagé au sein de cette Assemblée – que, dans notre société moderne, les questions de gouvernance et, à ce titre, la juste répartition des rôles et des missions entre un exécutif et un consultatif, sont un socle, en tout cas un bon support démocratique, pour les uns et les autres, dans nos mandats respectifs, à travers notre diversité qui apporte une grande richesse, et que ce support nous permet, ainsi qu'à notre société, de fonctionner le mieux possible, si on est optimiste, en tout cas le moins mal possible.

C'est le sens que le législateur a voulu donner à nos assemblées consultatives. Au CESR, à côté du CES de la République qui, lui, comme vous le savez, travaille le plus souvent en amont des débats à l'Assemblée nationale, nous devons travailler aussi en amont de l'Assemblée régionale.

Les Régions arrivent à un âge que l'on peut presque considérer de maturité, puisqu'elles ont quelques années d'expérience maintenant.

Je souhaite que cette nouvelle mandature du CESR s'inscrive dans la continuité mais marque également, de manière encore plus volontaire, cette double entité régionale d'une assemblée exécutive et d'une assemblée consultative, et que nous renforçons nos liens avec l'Etat et avec vos services, monsieur le Préfet, ainsi qu'avec le Conseil régional, dont le Président BONNEAU nous fera l'amitié d'être parmi nous d'ici quelques minutes.

Je dirai simplement, avant qu'il arrive, que je n'ai aucun doute sur sa volonté de faire en sorte que les deux assemblées travaillent de manière conjointe, coordonnée, que l'une puisse alimenter l'autre et que l'autre s'alimente des travaux que nous-mêmes pourrions mener dans ces six ans qui nous sont confiés, afin de mettre à bien et en mouvement l'ensemble des sujets que nous allons porter.

Un mot sur quelques sujets, non pas de manière exhaustive mais pour vous faire partager quelques points dont je souhaiterais, pour ma part, que notre Assemblée se saisisse dans les toutes prochaines semaines. Nous devons aller assez vite sur un certain nombre de travaux et faire en sorte que l'expression du CESR puisse être utile et efficace, se traduise dans les politiques régionales et, plus largement, inspire l'action régionale prise collectivement.

Je commencerai par un sujet que le CESR, à travers l'Assemblée sortante mais même auparavant, a souvent mis à l'ordre du jour de ses contributions et de ses avis : l'aménagement du territoire, que l'on pourrait appeler l'aménagement durable du territoire.

Notre Région s'est dotée de plusieurs schémas, mais nous ne nous sommes jamais dotés d'un SRADT, schéma régional d'aménagement et de développement du territoire. Je pense que le moment est venu. Je proposerai donc à cette Assemblée que nous nous saisissions de cette question, non pas pour écrire un SRADT parce que nous n'en avons pas la compétence mais pour établir les bases de ce que pourrait être un tel schéma dans notre région, considérant que cette région Centre n'est pas homogène d'un bout à l'autre de son territoire, nous le savons tous, mais en revanche doit sans doute :

- mieux articuler, en termes de complémentarité et de synergie, ses territoires infrarégionaux (le nord de la région, le sud de la région, l'axe ligérien) ;

- éviter, comme ce fut trop le cas par le passé, que certains de ses territoires vivent un peu à l'ombre et que d'autres se sentent hégémoniques par rapport aux voisins ;

- et, forte et riche de ses diversités, retrouver des axes et des lignes de développement, à partir des expériences et de ses richesses territoriales.

C'est un sujet sur lequel nous avons sans doute une contribution active à porter. Là aussi, dans les grandes thématiques d'économie, d'aménagement, de formation, d'emploi, d'environnement, chacun de nos territoires recèle des atouts et des difficultés. Il est important que nous puissions les consigner dans une réflexion plus systémique que nous ne l'avons eue jusqu'à maintenant.

Deuxième sujet sur lequel je voudrais faire écho à ce que disait monsieur le Préfet par rapport à la représentativité et en particulier la difficulté à féminiser notre Assemblée : je souhaite que nous donnions une suite aux travaux que le groupe « femmes » a conduits lors de la précédente mandature. Nous verrons la forme et nous aurons sans doute l'occasion, lors d'une séance particulière en février, d'examiner sous quel « statut », entre guillemets, ce groupe « femmes » pourrait évoluer. Pour ma part, j'ai non seulement la conviction mais la volonté de faire en sorte que ce travail, et plus encore cette dynamique autour des femmes en région Centre, perdure et que nous ayons notamment capacité, au sein de notre Assemblée, par rapport à ces travaux plus précisément, d'associer des personnalités extérieures à notre Assemblée qui pourraient venir enrichir ce groupe de travail évoluant vers une forme plus « institutionnelle », entre guillemets.

Troisième sujet sur lequel nous devons revenir, et je proposerai au Président de séance, s'il en est d'accord, de faire adopter une délibération par notre Assemblée : la prospective. Je m'appuie sur les recommandations de l'Assemblée sortante et du Bureau sortant pour considérer – je pense, avec vous – que nous devons nous donner un temps, pas trop long, de réflexion approfondie sur la feuille de route que nous pourrions confier à cette future section prospective.

Je proposerai, si vous en êtes d'accord, que nous différions son installation et l'élection de son président à la séance de février, ce qui nous donne en gros trois mois pour remettre ou proposer un contenu, une feuille de route élaborée pour cette section prospective. Celle-ci est composée de membres du CESR mais également de personnalités extérieures ou d'organismes extérieurs et il est important que nous sachions leur dire ce que nous attendons de cette section.

Autre élément qui va un peu dans le même sens mais pour lequel c'est plutôt en termes de formatage et de réappropriation de la démarche : je souhaite, sur l'exercice de conjoncture, que nous puissions revoir la copie et faire en sorte qu'il soit beaucoup plus en phase avec l'actualité, voire qu'il soit en capacité, sur certains dossiers stratégiques pour la Région, d'anticiper nos propres avis, nos propres recommandations.

Le Président de séance a évoqué les mutations économiques. Il est vrai que c'est un sujet important mais, au-delà de ce seul sujet des mutations, il me paraît essentiel que notre Assemblée, le CESR, le Conseil économique et social, puisse, en temps réel, voire par anticipation, s'exprimer sur des dossiers que nous considérons comme de première importance, qu'il s'agisse du développement économique, de l'emploi ou de la relation emploi/formation, sujet en lien avec l'insertion, travail que nous avons mené sur les travailleurs pauvres. Sur tous ces sujets, nous avons sans doute une expression plus « temporelle », entre guillemets, à faire valoir à travers nos propres avis.

Un mot sur ce que Michel CALANDRE a appelé de ses vœux, qui concerne l'expression externe ou extérieure du CESR.

Des représentants des médias se trouvent dans cette salle ; je les salue. Il est vrai que nous avons sans doute une difficulté à valoriser nos propres travaux à l'extérieur du CESR, j'allais dire plutôt à l'extérieur de la Région, au sens des deux Assemblées. Il apparaît à l'équipe sortante qu'il est sans doute important d'avoir un regard, et même plus, une action plus volontariste dans ce domaine. Il faudra voir la forme. Oui, il y a des colloques, des forums, etc., qui peuvent être organisés. Là aussi, peut-être convient-il que nous soyons un peu plus dans l'actualité sur certains sujets et que le CESR, qui est l'expression d'une société civile organisée, puisse aussi être perçu et entendu à l'extérieur des bancs de cette Assemblée. Si nous faisons chacun notre travail de répercussion au sein de nos propres organisations, celles qui nous ont mandatés, il me paraît tout à fait essentiel que nous ayons le souci de toucher un peu plus nos concitoyens sur les sujets d'importance pour lesquels nous sommes amenés à nous exprimer.

Voilà quelques sujets ; ce n'est évidemment pas exhaustif.

Je voudrais former un double vœu avant de vous proposer une proposition de Bureau :

- celui de faire en sorte que la qualité d'écoute qui a prévalu au cours de cette dernière Assemblée prévale aussi pour la nouvelle. L'une des richesses de notre CESR est de faire en sorte que chacun puisse s'exprimer et être écouté. Nous le savons, nous avons tous des histoires, des cultures, des passés ou de l'actualité professionnels différents, mais l'important est que nous puissions, sur de grands sujets, faire en sorte que cette expression que nous formulons régulièrement non pas fasse l'objet forcément de consensus chaque fois mais au moins soit enrichie de nos propres avis, perceptions et que tout cela constitue l'expression du CESR.

- celui – je le forme plus à l'endroit du futur Bureau – que nous ayons le souci d'accorder une importance particulière à ce que j'appellerai « un service après-vente » des travaux que nous menons. Souvent des rapports s'empilent sur les étagères. Je vous parle très simplement mais très directement. Je pense que nous devons aussi avoir le souci premier, s'agissant de nos rapports, et plus encore, de nos préconisations, des recommandations que nous faisons, des avis que nous formulons, de savoir nous auto-évaluer et faire en sorte qu'à l'endroit de l'Assemblée régionale, nous puissions vérifier, sur tel et tel sujets sur lesquels le CESR a exprimé des avis et des recommandations, comment tout cela a cheminé et prendre une part active dans certains lieux. Monsieur le Préfet a rappelé des endroits où nous sommes présents. C'est vrai aussi sur beaucoup de travaux que mène le Conseil régional. A nous de faire en sorte que cette présence soit la plus efficace et la plus fructueuse possible.

Voilà ce que je voulais vous dire en quelques mots.

Je voudrais maintenant faire quelques propositions en matière de composition de Bureau.

Je le répète, je propose de différer l'élection du président de la section prospective en février. Je propose par ailleurs, si le Président de séance en est d'accord, que nous procédions par scrutin de liste à travers les quatre « catégories », entre guillemets, de conseillers qui seront au prochain Bureau : les vice-présidents qui reçoivent une délégation, les présidents de commission, les rapporteurs généraux et, enfin, les secrétaires.

Je fais une proposition globale avant que nous revenions à ce scrutin de liste. Ce n'est pas dans l'ordre alphabétique, pardonnez-moi !

S'agissant des vice-présidents avec délégation :

- enseignement supérieur, recherche et transfert de technologie : Bernard DEMAN
- économie emploi énergie : Gilles LORY
- formation professionnelle continue, apprentissage, lycées : Philippe GIRARD
- aménagement du territoire, environnement : Guy JANVROT
- culture, sport, tourisme, loisirs, prospective : Yves LAUVERGEAT
- Europe, interrégionalité, grands sous-ensembles européens : Yves ROTY
- infrastructures, transports, TIC : Jean-François DAVOUST
- affaires sociales, vie quotidienne : Jean-Claude BOURQUIN

S'agissant des présidences de Commission :

- 1^{ère} Commission « qualité de la vie » : Dominique SACHER
- 2^{ème} Commission « aménagement de l'espace » : Philippe BEL
- 3^{ème} Commission « économie, emploi » : Patrick UGARTE

- 4^{ème} Commission « éducation, formation, recherche » : Alain ROULLEE

Concernant les rapporteurs généraux :

- au plan : Joël MIRLOUP
- au budget : Bernard DUBOIS
- à la conjoncture : Jean-Jacques FRANÇOIS.

En secrétaires : Jean-Pierre LEVEILLARD, Michel COHU, Bernard GAGNEPAIN, Lucien JAHIER, Dominique GUILLAUME, Michel CALANDRE, François NOBILI, Jean-Claude GALERNE, Daniel PIERREJEAN, Yann BOURSEGUIN, Marc MALAVAL et Eric JAVOY.

J'ai un regret dans cette proposition, que j'assume, non pas seul mais avec les collègues des autres collèges, c'est qu'aucune femme ne figure dans ce Bureau, ce qui me permet de vous dire d'ores et déjà qu'il sera complété par des présidences de groupe de travail. Je souhaite pour ma part que nous portions une attention particulière à féminiser les présidences de groupe de travail, cela me paraît la moindre des choses. C'était le fonctionnement que nous avons adopté sous la précédente mandature ; je pense que nous pourrions le reconduire, si vous en êtes d'accord, mais j'espère qu'il n'y aura pas de remarque là-dessus.

Voilà cette proposition.

Pour terminer, je voudrais vous dire que j'ai demandé, et il a accepté, à Yves LAUVERGEAT, si nous procédons à l'élection dans les conditions que je viens d'indiquer, qui sera en relation avec la section prospective, de piloter un petit groupe qu'il formera et qui nous permettra en février de déterminer cette feuille de route pour la section prospective.

Voilà, monsieur le Président, en m'excusant d'avoir un été un peu long et en vous remerciant d'avoir bien voulu présider cette séance.

M. le Président.- Merci, monsieur le Président.

Je voudrais renouveler les félicitations que je vous ai adressées, dans mon intervention d'ouverture, pour votre brillante réélection qui traduit la totale confiance que vous porte cette Assemblée.

Monsieur le Préfet ?

M. BERARD.- Monsieur le Président, merci de me permettre de m'exprimer au sein de votre Assemblée.

Je voudrais également, au nom de l'Etat, féliciter Xavier BEULIN pour cette réélection. Vous l'avez dit, elle est brillante, quasiment unanime. Vous étiez le seul candidat, donc investi par l'ensemble de votre Assemblée. Elle est aussi significative, dans la mesure où elle intervient après l'exercice d'un mandat de six ans. C'est donc une pratique qui se trouve, par là même, consacrée.

Je n'avais pas mentionné, intentionnellement, Xavier BEULIN dans mon propos liminaire parce que je m'estimais tenu à la réserve avant que vous procédiez à l'investiture de votre nouveau Président, mais il est bien évident que ce que j'ai dit sur le crédit que s'est acquis votre Assemblée est largement imputable à la façon dont votre Président l'a représentée et notamment dans ces rapports avec les services de l'Etat.

Chacun connaît ici, monsieur le Président, à la fois votre compétence, la manière dont elle a été reconnue au plan national et le rôle tout à fait déterminant que vous y jouez dans certains domaines. Chacun sait également ce que l'on doit à votre sens du dialogue, c'est-à-dire de l'écoute, du respect de l'autre et votre capacité à présenter des synthèses. C'est pourquoi très sincèrement je me réjouis de cette élection et je suis sûr que nous pourrons continuer à travailler en confiance. Merci.

M. le Président.- Avant de procéder à l'élection des membres du Bureau, je vous propose de vous prononcer sur la proposition du Président sur le fait que nous allons différer la désignation du président de la section prospective et que nous allons nous livrer à un scrutin de liste plutôt qu'à un scrutin uninominal.

Je propose un vote à main levée.

Pardon ! Nous faisons deux votes séparés ? D'accord.

Je voulais brûler les étapes.

Premier vote sur la proposition du Président pour différer la désignation du président de la prospective.

Je lis :

« Le Conseil économique et social de la région Centre a créé, depuis le décret du 19 juillet 1993, une section chargée de la prospective. Le règlement intérieur du Conseil, adopté le 25 janvier 2005, prévoit, article 25, que le président de cette section prospective est élu lors de la séance d'installation ou de renouvellement du Bureau du Conseil.

Sur la recommandation du Bureau et de l'Assemblée, réunis le 18 octobre 2007, il est apparu qu'un temps de réflexion était nécessaire pour définir les modalités de la poursuite du travail de la section prospective.

C'est pourquoi il vous est proposé que la composition et l'installation de la section, ainsi que l'élection de son président, soient différées à une séance plénière ultérieure qui pourrait se tenir en février 2008.

Je vous demande donc de bien vouloir en délibérer.

Président du CESR. »

Nous procédons par vote à main levée.

Les pouvoirs sont restés les mêmes.

Qui est pour l'approbation de cette mesure ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adoptée à l'unanimité.

Deuxième proposition : que la procédure pour l'élection des membres du Bureau se fasse par scrutin de liste.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

Nous allons donc procéder à cette élection par scrutin de liste.

Monsieur VRAIN, vous demandez la parole ?

M. VRAIN.- Jacques VRAIN, représentant de la Fédération syndicale unitaire dans cette Assemblée, seul représentant d'ailleurs de la Fédération syndicale unitaire, comme organisation syndicale de cette Assemblée, toutes les autres en ayant plusieurs.

Rassurez-vous, je ne vais pas présenter de candidature individuelle. J'ai d'ailleurs à l'instant voté pour le scrutin de liste proposé.

Je voudrais préciser que le représentant de la FSU de la précédente mandature s'était beaucoup investi sur de nombreux problèmes et que nous avons bien l'intention de nous investir également, peut-être même plus encore. A ce titre, nous aurions souhaité figurer au Bureau où cela permet d'avoir à la fois plus d'information, plus d'action et plus d'investissement possible. Nous le regrettons.

Peut-il y avoir des évolutions sur ce plan, qui dépasseraient d'ailleurs la FSU elle-même ?

Il a été question de revoir relativement rapidement, par exemple, le règlement intérieur. Dans cette révision du règlement intérieur, serait-il possible que soit examiné un élargissement du Bureau - évidemment, ce n'est pas aujourd'hui que cela va se décider -, tout en respectant les équilibres actuels, ce qui pourrait « bénéficier », entre guillemets, à d'autres que la Fédération syndicale unitaire qui, je le répète, pour le moment est la seule organisation syndicale à ne pas être présente au Bureau.

J'indique ce fait. Nous verrons cela plus tard. C'est un vœu que je formule.

M. le Président.- Merci de votre intervention. Je pense que celle-ci devrait être remise à l'ordre du jour de prochains débats de notre Assemblée.

Je fais appel au vote sur la liste des vice-présidents : Jean-Claude BOURQUIN, Jean-François DAVOUST, Bernard DEMAN, Philippe GIRARD, Guy JANVROT, Yves LAUVERGEAT, Gilles LORY, Yves ROTY.

(Il est procédé au vote par appel nominatif des votants.)

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement par le secrétaire de séance.)

M. le Président.- Nous vous invitons à regagner vos places pour la publication des résultats et pour préparer le prochain vote des présidents de commission.

Résultats de l'élection des vice-présidents :

Jean-Claude BOURQUIN :	90 voix
Jean-François DAVOUST :	91 voix
Bernard DEMAN :	92 voix
Philippe GIRARD :	92 voix
Guy JANVROT :	92 voix
Yves LAUVERGEAT :	92 voix
Gilles LORY :	93 voix
Yves ROTY :	90 voix.
Bulletin nul :	1

Tous les vice-présidents ont obtenu la majorité absolue et sont élus.

Nous allons procéder à l'élection des présidents de commission : Philippe BEL, Alain ROULLEE, Dominique SACHER et Patrick UGARTE.

Je suppose qu'il n'est pas besoin de préciser les commissions afférant à chaque personne ? Est-ce connu ? Il vaut mieux les rappeler ?

Philippe BEL : Commission n° 2
Alain ROULLEE : Commission n° 4
Dominique SACHER : Commission n° 1
Patrick UGARTE : Commission n° 3.

Il n'y a pas de nouveau pouvoir, pas de changement.

(Il est procédé au vote par appel nominatif des votants.)

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement par le secrétaire de séance.)

M. le Président.- Voici la communication des résultats du vote de l'élection des présidents de commission :

Résultats du vote de l'élection des présidents de commission :

Philippe BEL :	93 voix
Alain ROULLEE :	90 voix
Dominique SACHER :	93 voix
Patrick UGARTE :	92 voix

Donc, tous élus avec la majorité absolue.

Nous allons procéder maintenant au vote de la liste des rapporteurs généraux.

Je vous rappelle qu'il y a action différée pour la prospective. Il y a donc Bernard DUBOIS au budget, Jean-Jacques FRANÇOIS à la conjoncture et Joël MIRLOUP au plan.

(Il est procédé au vote par appel nominatif des votants.)

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement par le secrétaire de séance.)

M. le Président.- Si vous voulez bien regagner vos places pour la communication des résultats de l'élection des rapporteurs et procéder au vote des secrétaires.

Résultats de l'élection des rapporteurs :

Bernard DUBOIS :	92 voix
Jean-Jacques FRANÇOIS :	92 voix
Joël MIRLOUP :	91 voix
Bulletins blancs ou nuls :	2

Félicitations.

Nous allons procéder au dernier scrutin qui est celui des secrétaires. Je vous rappelle la liste : Yann BOURSEGUIN, Michel CALANDRE, Michel COHU, Bernard GAGNEPAIN, Jean-Claude GALERNE, Dominique GUILLAUME, Lucien JAHIER, Eric JAVOY, Jean-Pierre LEVEILLARD, Marc MALAVAL, François NOBILI et Daniel PIERREJEAN.

(Il est procédé au vote par appel nominatif des votants.)

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement par le secrétaire de séance.)

M. le Président.- Si vous voulez prendre place pour la communication des résultats de ce dernier scrutin.

Résultats de l'élection des secrétaires :

Yann BOURSEGUIN :	88 voix
Michel CALANDRE :	93 voix
Michel COHU :	93 voix
Bernard GAGNEPAIN :	93 voix
Jean-Claude GALERNE :	93 voix
Dominique GUILLAUME :	91 voix
Lucien JAHIER :	91 voix
Eric JAVOY :	92 voix
Jean-Pierre LEVEILLARD :	92 voix
Marc MALAVAL :	93 voix
François NOBILI :	89 voix
Daniel PIERREJEAN :	88 voix

Il faut constater qu'il n'y avait que 93 votants, au lieu de 94.

Arrive le moment où je dois céder ma présidence éphémère et la rendre à notre nouveau Président, en lui souhaitant bon vent pour conduire le navire du CESR, je ne dirais pas « rajeuni » mais « *new-look* » !

(Monsieur Xavier BEULIN prend la présidence.)

M. BEULIN.- Mes chers collègues, d'abord je voudrais m'adresser à notre président de séance et à notre secrétaire et les remercier pour la bonne tenue de ces élections.

Pour les nouveaux membres, sachez que nos plénières en général sont un peu plus studieuses et que la concentration sera plus importante durant les prochaines sessions.

Je voudrais vous saluer toutes et tous, ainsi que certains conseillères et conseillers qui ont siégé dans cette Assemblée. Quelques-uns se trouvent au fond de l'hémicycle et je sais que d'autres nous rejoindront tout à l'heure pour le déjeuner. Je veux leur témoigner, en notre nom à tous, nos remerciements les plus sincères, les plus chaleureux pour toutes ces années qu'ils ont accepté de consacrer à nos travaux, afin de représenter leurs organisations et faire en sorte que notre Région puisse être entendue comme elle le mérite.

Je ne veux pas être très long dans mon intervention. Nous allons accueillir le président du Conseil régional, François BONNEAU, qui tient absolument à nous saluer ; j'en suis ravi.

En termes de travaux à venir, le Bureau se réunira lundi prochain, 12 novembre, à 9 heures 30. Nous aurons une première plénière le 12 décembre ici même, précédée de bureau amont et les 3 et 10 décembre. Cette plénière sera consacrée pour l'essentiel à des saisines du Conseil régional, en particulier le Budget primitif de la Région.

Je voudrais attirer votre attention sur un point. Nous l'avons dit ce matin, après comptage, il s'avère que la répartition au sein des commissions pose quelques petits soucis. Nous pouvons nous y attendre. Je félicite le collège n° 2 qui a su finalement trouver une répartition équitable entre les commissions. C'est un peu moins le cas dans le collège n° 1, connaissant une disproportion entre les 2^{ème} et 3^{ème} Commissions, d'une part, et 1^{ère} et 4^{ème}, d'autre part. Si vous pouviez, pendant le déjeuner, rééquilibrer un peu, ce serait bien, notamment les 1^{ère} et 4^{ème} Commissions, puisque le collège n° 1 ne serait représenté respectivement que par trois et quatre membres. Dans le collège n° 3, la disproportion est en particulier entre les 1^{ère} et 4^{ème} Commissions, à raison respectivement de neuf et trois membres. Un rééquilibrage serait le bienvenu.

Dans le collège n° 4, personnalités qualifiées, nous n'allons pas vous imposer de faire quatre fois une, mais voyez de votre côté s'il y a moyen de faire un réaménagement, le but n'étant pas d'avoir l'égalité absolue mais une équité, un équilibre entre les quatre commissions.

Après le déjeuner, je propose de réunir le Bureau une trentaine de minutes. Pour les bureaux des commissions, il est important d'avoir un équilibre entre nos quatre commissions qui devront procéder à l'élection à ce moment-là d'un vice-président et d'un secrétaire – ou d'une vice-présidente et d'une secrétaire, ce que je souhaite, bien entendu – et le Bureau suggérera peut-être quelques arbitrages entre collèges pour respecter aussi un certain équilibre.

Concrètement, cela signifie : bureau vers 14 heures 30, 14 heures 45 ; ce sera assez rapide. Nous reviendrons en plénière vers 15 heures pour un petit tour de piste rapide afin de redonner la liste de la composition de chacune des commissions. Ensuite, les commissions se réuniront, ce qui prendra à peu près une heure.

(Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional du Centre, et madame Marie-Madeleine MIALOT, Vice-présidente du Conseil régional du Centre, entrent dans l'hémicycle.)

Je peux vous donner tout de suite les lieux de réunion des commissions. La 1^{ère} Commission se réunira ici dans ce bâtiment au quatrième étage, dans la salle qui s'appelle Lentin 7.

Je donne la parole à André LOPEZ pour vous expliquer.

M. LOPEZ.- La 2^{ème} Commission se réunira dans la grande salle qui s'appelle CP 1/2, en face de l'entrée, au rez-de-chaussée.

La 3^{ème} Commission se réunira dans la salle Lentin 1, au rez-de-chaussée, à gauche de l'entrée.

La 4^{ème} Commission se réunira dans la salle Saint-Eloi, qui se trouve à l'extérieur et que les anciens connaissent.

Des guides vous accompagneront dans ces différents lieux.

M. BEULIN.- Vous aurez des hôtesse, c'est au moins cela !

Mes chers collègues, l'heure est déjà tardive. Je voudrais accueillir le Président du Conseil régional, monsieur François BONNEAU, et la vice-présidente, madame Marie-Madeleine MIALOT.

Je vous salue particulièrement et vous transmets les salutations de l'ensemble des membres de notre Assemblée nouvellement élue.

Monsieur le Président, de manière presque formelle, même si nous nous sommes déjà rencontrés depuis votre élection, je vous adresse à mon tour mes félicitations et celles de notre Assemblée. Nous savons que la succession de Michel SAPIN n'est pas forcément chose facile mais nous sommes sûrs et certains que vous vous acquitterez parfaitement de la tâche.

Je voudrais témoigner devant mes collègues de la qualité des relations que le Président BONNEAU, dans des fonctions antérieures, a su entretenir avec le CESR ; il va les renforcer, depuis son élection à la présidence.

Je vous en remercie.

Notre Assemblée, renouvelée pour ces six prochaines années, va s'employer, peut-être plus encore que par le passé, à œuvrer aux côtés du Conseil régional, très souvent en amont, puisqu'elle est saisie en amont sur la plupart des dossiers régionaux, en tout cas ceux qui sont de compétence régionale.

Nous entendons, sur quelques sujets plus particuliers, continuer à nous autosaisir. Les autosaisines ont été nombreuses durant ces six dernières années.

Nous marquerons sans doute une petite pause parce que nous avons la volonté d'assurer une sorte de service après-vente d'un ensemble de travaux que nous avons menés depuis quelques années, peut-être de les réactualiser, en tout cas de mesurer, d'évaluer ce que certaines préconisations ou avis de notre Assemblée sont devenus, auprès aussi bien de l'Assemblée régionale que, plus largement, de l'Etat et des autres niveaux de collectivités.

Je vais insister sur deux ou trois sujets qui nous tiennent à cœur.

Je commencerai par le souhait que nous exprimons depuis plusieurs années et nous allons nous saisir de cette question, en pleine collaboration et en pleine intelligence avec le Conseil régional : nous sommes convaincus, de plus en plus, que la Région a besoin d'un SRADDT. Nous allons donc travailler à cette question. Le Conseil régional nous dira s'il entend donner une suite, mais nous voulons nous donner les moyens de proposer à l'Assemblée régionale des réflexions qui sont celles de la société civile en matière d'aménagement et de développement des territoires. Je dis « des territoires » mais dans le souci peut-être d'une plus grande cohérence et d'une expression territoriale de notre espace régional renforcée et consolidée.

Dans un des domaines – je voudrais saluer particulièrement Gustave DORE que j'aperçois sur les bancs –, l'insertion des travailleurs pauvres, la relation emploi-formation, la qualification, toutes ces questions sur lesquelles nous avons déjà beaucoup travaillé mais qui méritent sans doute maintenant plus de concrétisation, en tout cas des mesures très pragmatiques, nous entendons reprendre nos travaux et suggérer des initiatives.

Sans forcément passer par de « gros bazars » administratifs ou législatifs – permettez-moi l'expression ! –, beaucoup d'organismes non seulement s'intéressent mais travaillent sur ces questions. Il nous semble que l'articulation de certaines politiques avec la volonté et l'implication des acteurs sur le terrain mérite que nous allions peut-être un peu plus loin à présent et que nous proposons des moyens adaptés à la mesure de ces enjeux.

Un troisième sujet sur lequel nous serons amenés à revoir notre feuille de route, et nous avons différé son installation et l'élection de son président, est la section prospective. Pourquoi ? Parce que la précédente mandature a estimé qu'il était important que nous revisitions cette feuille de route, le contenu et le cahier des charges de cette section prospective, là aussi, en parfaite articulation avec l'Exécutif, en particulier sur des sujets pour lesquels, de concert, nous pourrions estimer qu'il y a lieu d'expertiser et de porter un peu plus les feux que sur tel et tel sujets.

Autre élément : nous souhaitons être plus réactifs et beaucoup plus dans l'actualité concernant les éléments de conjoncture.

Nous avons l'habitude, et nous allons sans doute continuer dans ce sens, à travailler avec l'Insee. Je le dis notamment à nos nouveaux collègues : traiter de la conjoncture avec 12 à 18 mois non pas de retard mais de décalage n'est pas forcément satisfaisant. Autant nous estimons qu'il est important que nous nous dotions d'indicateurs tendanciels pour suivre l'évolution régionale sur certains sujets, économiques, sociaux, etc., autant il nous paraît essentiel d'être beaucoup plus en situation d'analyse ou d'expertise, voire d'anticipation sur de grands sujets.

Nous avons produit un rapport sur les mutations économiques, vraiment important, qui nous a sans doute éveillés ou éclairés sur la nécessité de prendre les problèmes très en amont et toujours dans cette même dimension, c'est-à-dire ce qui caractérise aujourd'hui les fondamentaux du développement durable, donc les dimensions économiques, sociales, territoriales et environnementales. On peut se gargariser sur des politiques territoriales, mais s'il n'y a pas d'acteurs, ce n'est pas satisfaisant. A l'inverse, nous savons que les territoires ont besoin d'identifier ou de ré-identifier des axes et des pôles d'excellence pour soutenir l'activité économique et l'emploi et, plus largement, les grands équilibres sur ces territoires.

Ce sont quelques sujets ; il y en aurait bien d'autres !

Pour terminer, je dirai sous forme d'un regret mais en même temps d'une forte volonté, madame la Vice-présidente, que nous voulons continuer à œuvrer pour que la place, le rôle, la fonction des femmes dans notre région soient à la hauteur de ce qu'elles représentent.

Nous ne sommes pas satisfaits collectivement, numériquement parlant, de la présence insuffisante des femmes dans cette Assemblée. Il en est ainsi !

Pour autant, sachez qu'en ce qui me concerne plus particulièrement, la détermination reste intacte et je ferai en sorte que nous propositions très rapidement, sans doute pour février prochain – sous quelle forme, je ne le sais pas encore mais nous en discuterons entre nous – la tenue d'un groupe de travail, mais ce sera sans doute au-delà d'un groupe de travail, sur la pleine reconnaissance du rôle des femmes dans notre région et en particulier sur ces questions de parité, de mixité, de double mixité, de plafond de verre, enfin tous ces sujets que nous avons traités, comme les femmes issues de l'immigration, bref, beaucoup de sujets sur lesquels il nous semble que nous devons maintenir non seulement l'attention mais une expression forte, et ceci, un peu égoïstement ; nous avons le sentiment que nous pouvons l'évoquer non seulement sous l'angle de l'égalité et de la parité mais plus encore sous celui de la valeur ajoutée que représentent les femmes dans notre région. Il est important que nous maintenions cette orientation.

Voilà, monsieur le Président et madame la Vice-présidente, quelques mots pour lancer notre mandature.

Je me réjouis, monsieur le Président, que vous soyez parmi nous dès cette première séance d'installation. Cela témoigne pour nous de l'attention que vous portez au CESR. Sachez que c'est une attention parfaitement réciproque. Nous nous attacherons, moi-même, les vice-présidents et l'ensemble des conseillers, à faire en sorte que ces relations CESR/Conseil régional soient les plus fructueuses, les plus efficaces et au service de notre territoire régional.

Merci, monsieur le Président.

M. BONNEAU.- Merci, monsieur le Président, et toutes mes félicitations. Je suis avec Marie-Madeleine MIALOT ce matin à vos côtés. Marie-Madeleine est chargée, comme vous le savez, du développement économique de notre région. Je suis très heureux d'être là pour ce moment important de votre Assemblée qui est celui de son installation.

Permettez-moi de vous saluer toutes et tous et de saluer encore plus particulièrement, en les félicitant, celles et ceux qui rejoignent votre Assemblée pour la première fois aujourd'hui et qui font leurs premiers pas dans une instance que nous considérons comme très, très importante.

Vous le disiez, monsieur le Président, nous nous attachons et nous nous attacherons toujours plus à faire en sorte que les relations entre le Conseil économique et social régional et le Conseil régional soient très proches, des relations de travail, de confiance, qui permettent de porter ensemble l'avenir de cette région.

On peut le faire formellement de trois manières.

Vous le faites par l'autosaisine. Il est vrai qu'un certain nombre de dossiers que vous avez porté dans le passé et que vous porterez, je n'en doute pas, à l'avenir, à votre initiative sont des sujets qui nous éclairent et qui nous aident à agir. La diversité que vous représentez dans votre Assemblée constitue une richesse qui vous permet en effet de donner sens, d'examiner, d'inventorier une problématique, un sujet sous des angles extrêmement variés et qui conduit, je crois, à un éclairage extrêmement enrichissant pour nous, le Conseil régional.

Vous agissez également dans des domaines réglementaires, lorsque vous prenez nos ordres du jour et que vous donnez avis sur des sujets importants pour nous. Sachez, les anciens comme les nouveaux, que chaque fois que l'avis du CESR est donné sur des sujets qui viennent en session, nous y accordons la plus grande attention. Que cet avis vienne globalement conforter l'orientation que nous avons prise ou apporter des réserves ou des avis divergents, vos avis sont pris en compte.

Troisième axe d'action : des sujets sur lesquels nous souhaitons, en dehors d'une saisine obligée, recueillir l'avis du CESR parce que cela fait partie de nos préoccupations et que vous allez pouvoir accorder, en raison de votre diversité, cet éclairage supplémentaire.

Je souhaite que dans ces trois domaines, nous puissions continuer à agir, dans la confiance et dans la transparence. Ce que vous portez, ce que nous portons est essentiel pour la Région.

Vous évoquiez à l'instant certains sujets : oui, la problématique de l'emploi et de la formation dans cette région est considérable ; elle a connu des évolutions dans les dernières années mais doit continuer à évoluer. L'apprentissage 20 ans en arrière et celui d'aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait la même chose ; de même pour la place du lycée professionnel 30 ans en arrière et celle actuelle ; ce que porte l'université maintenant et ce qu'elle portait voici 20 ans, ce n'est pas tout à fait la même chose. Il se produit des évolutions mais, en même temps, et je ne prendrai qu'un sujet, celui de la formation des salariés – vous êtes nombreux ici à les représenter –, ce sujet, nous devons, et nous en avons la volonté, le porter beaucoup plus loin avec une volonté beaucoup plus grande. Nous avons pour cela besoin de l'ensemble des forces économiques et sociales, de l'ensemble des structures qui interviennent dans le domaine de la formation des adultes. Nous avons la volonté, nous, Conseil régional, avec vous, j'en suis persuadé, de créer les conditions de cette avancée considérable.

Je voudrais parler aussi de l'importance de la recherche sur laquelle vous exprimez assez régulièrement des avis. Notre région vit de son passé, de son présent, notamment au niveau des services et des industries.

Nous savons que des évolutions liées à la mondialisation, aux techniques, aux communications sont absolument inéluctables et que les activités de demain, tertiaires, industrielles, voire agricoles, seront conditionnées par la capacité que nous avons aujourd'hui à développer de l'innovation et de la recherche, y compris en région.

Il faut donc, dans ces domaines, que nous puissions, sur les process de production mais également dans l'organisation, avancer et nous avons à travailler ensemble.

Nous avons des enjeux démographiques très forts ici en région, peut-être plus encore que dans d'autres ; je pense au vieillissement dans certains départements qui est un vrai enjeu : comment allons-nous l'accompagner et comment allons-nous faire en sorte qu'il ne se traduise pas sur ces territoires par une difficulté sociale et économique accrue.

Je parlais des mutations économiques et il y a aussi toutes les incidences, conséquences, problématiques sociales liées à ces évolutions économiques.

Vous avez cité la problématique de l'insertion ou de l'exclusion, celle de l'égalité hommes/femmes dans ce processus d'insertion dans l'emploi et dans le travail. Ce sont des sujets où nous devons produire des voies d'évolution marquées par la nouveauté.

Enfin, vous avez abordé le problème des territoires. Oui, notre région est comme votre Assemblée : riche de ses différences qui nécessitent des regards différenciés. Certains de nos territoires semblent avancer sur le plan économique de manière à peu près maîtrisée, d'autres sont en grande difficulté. A cet égard, il n'y a pas, comme on a pu le penser à un moment, les zones rurales et les zones urbaines. Certains territoires urbains connaissent des difficultés économiques et sociales importantes, de même que d'autres, plus gros. En tous les cas, les territoires qui composent notre région sont divers et méritent un regard différencié.

C'est pourquoi je crois très franchement que le travail que vous faites, la valeur ajoutée de réflexion, de mobilisation, d'analyse et de propositions que vous constituez sont essentiels pour nous.

Nous souhaitons donc, avec vous-mêmes, avec l'ensemble de votre Bureau, de l'Assemblée, poursuivre le travail. C'est la volonté de tous les vice-présidents du Conseil régional. Nous avons d'ores et déjà prévu, avec le président BEULIN, de nous retrouver très prochainement, Bureau du CESR et Bureau du Conseil régional, afin d'échanger sur certains sujets. Je ne citerai qu'un exemple, important pour nous tous : celui du développement durable, de l'Agenda 21, de la manière dont nous abordons l'avenir de notre région sur le plan de la rencontre entre le social, l'environnemental et l'économique.

Voilà des sujets au cœur de nos priorités et des vôtres. Je ne doute pas un instant que la nouvelle Assemblée, sous votre autorité, sera pour nous une assemblée tout à fait productive, attentive, avec laquelle nous allons pouvoir engager un travail passionnant au service de notre région.

Merci de votre attention.

M. BEULIN.- Merci, monsieur le Président BONNEAU.

Je vous convie en bas pour le déjeuner qui nous sera servi en présence de quelques-uns de nos anciens collègues que je salue à nouveau.

(La séance, suspendue à 13 heures 15, est reprise à 15 heures 15, sous la présidence de monsieur Xavier BEULIN.)

M. le Président.- Quelques minutes d'attention avant que les commissions ne se réunissent à leur tour.

Je vais tenter un exercice qui consiste à donner les noms des personnes qui se sont inscrites dans chacune des commissions, avec quelques ajustements de dernière minute qui ne sont peut-être pas définitifs mais il faut bien se jeter à l'eau !

S'il y a un souci sur un nom, n'hésitez pas à m'interrompre pour me faire la remarque.

1^{ère} Commission : madame AUBRY, messieurs BEFFARA, BOURQUIN, CAILLAUD, CIMETIERE, COHU, DELLA-VALLE, DESNOUES, madame DUMAS, monsieur GUILLAUME, madame LABIB, monsieur LAUVERGEAT, madame LECERF, messieurs LIGER, PETIGUILLAUME, PRIER, SACHER, TOURY, madame VEY et monsieur WALDER.

Et côté agricole, madame DUMAS, acceptez-vous de passer en 3^{ème} Commission ?

(Approbation de Mme DUMAS.)

A cet instant, cela donne 20 membres dans la 1^{ère} Commission, plus 1 représentant agricole.

Excusez-moi, c'est 19 plus 1. Ce sera 20 avec un représentant agricole.

2^{ème} Commission : messieurs BARNAGAUD, BEL, BERNARD, BOURSEGUIN, DAVOUST, de MONCUIT, madame de SAGAZAN, messieurs DEFFONTAINES, DEFOSSEZ, madame FAURE, monsieur GATEAULT, madame GLOANEC-MAURIN, messieurs JACQUET, JAHIER, JANVROT, JAVOY, LALLIER, MALAVAL, madame MELET, messieurs MENARD, PAUL, PETIN, madame PICARD, messieurs ROTY, SCHOLLIER, THIBAUT, VERGNEAU. Ceci ferait 27 membres, si je ne me suis pas trompé.

3^{ème} Commission : Messieurs ADAM, AVEROUS, Mesdames BORDIER, BRUANT, messieurs COQUIN, CORDAT, COURTOIS, COUTURIER, madame DUCLOS-DEROUA, messieurs GAGNEPAIN, GALERNE, LEAL, LEBEY, LEJEAN, LEVEILLARD, LORY, MARCHAU, MARINIER, MORIN, PIERREJEAN, POIRIER, POUDEI, madame PREVOSTEAU, messieurs UGARTE, VANDEVIVERE, BRUNET, madame DUMAS, soit 26 membres.

Monsieur BRUNET, c'est la 3^{ème} ou la 4^{ème} ?

M. BRUNET.- Je préfère la 3^{ème}.

M. le Président.- Mais vous n'êtes pas hostile à la 4^{ème} ?

M. BRUNET.- Non !

M. le Président.- Vous nous le redirez quand même !

4^{ème} Commission : Messieurs CALANDRE, CHALAZON, CHEVET, CORVAISIER, DEMAN, FERLIN, GIRARD, HERLEMONT, MAHOUDEAU, MARIN, NOBILI, ROBLIQUE, ROULLEE, madame SCHAUSI, monsieur VRAIN et peut-être monsieur BRUNET.

Non, il ne veut vraiment pas !

S'ajouteraient messieurs CHILOFF et GANGNERON, ce qui ferait 17 ou 18, si monsieur BRUNET accepte !

Je fais confiance au 3^{ème} collègue !

Nous avons deux collègues qui ne sont pas inscrits, peut-être même trois car je ne suis pas sûr que nous ayons compté Gustave VERGNEAU.

Si, monsieur VERGNEAU y est, mais des personnes ne nous ont pas donné réponse, donc elles compléteront. Il s'agit de monsieur GIRAULT et un autre ?

Non, il semble qu'il n'y ait que monsieur GIRAULT qui ne soit pas inscrit. Il sera d'office dans la 4^{ème}.

S'il n'y a pas de remarques particulières, je vous souhaite une bonne fin de journée.

Les quatre commissions vont se réunir, selon les indications que vous a données André LOPEZ.

M. LOPEZ.- Vous suivez Virginie et Annick qui vont vous guider.

M. le Président.- Merci et bonne fin de journée.

(La séance est levée à 15 heures 25.)